
**PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET
PROBLÉMATIQUES DE
L'INDUSTRIE DU SKI AU
QUÉBEC**

**Vision stratégique
de l'Association des stations de ski du Québec**

Septembre 2001

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LISTE DES TABLEAUX	3
1. INTRODUCTION	4
1.1. L'ASSQ ET SES MEMBRES.....	5
1.2. CONTEXTE.....	5
2. PROBLÉMATIQUES	7
2.1. LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	7
2.2. LE CARBURANT DIESEL ET LES TAXES AFFÉRENTES	10
2.3. L'IMPÔT FONCIER.....	11
3. LES MESURES PROPOSÉES.....	13
4. LE RÉINVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES.....	14
5. LA VISION STRATÉGIQUE DE L'ASSQ.....	14

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Carburant diesel - Prix moyen affiché en ¢/litre – Moyennes mensuelles
1998-2001 10

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

1. INTRODUCTION

Le produit touristique offert par les stations de ski du Québec attire bon an mal an près de 1,5 millions de québécois et québécoises qui pratiquent le ski ou la planche à neige et génère plus de 7 millions de jours/ski. Quatre-vingt-quatre (84) stations de ski sont présentes dans la très grande majorité des régions du Québec et représentent 11 000 emplois directs et 14 500 indirects. L'industrie québécoise du ski alpin et de la planche à neige produit des retombées économiques annuelles variant entre 350 et 400 millions de dollars.

L'offre touristique développée par les stations de ski du Québec en fait un des principaux produits d'appel touristique en hiver et offre un potentiel important sur différents marchés internationaux. Constituant le coeur même du produit de qualité que veulent offrir les stations de ski du Québec, la production et la préparation de la neige représentent toutefois un fardeau financier qui s'accroît année après année.

En effet, le vieillissement des infrastructures, le sous-équipement des systèmes d'enneigement, la compétition nord-américaine et les incertitudes reliées aux changements climatiques ne sont que quelques-uns des éléments qui affectent l'industrie. Afin de contrer ces menaces qui pèsent sur l'industrie et de tenter de juguler l'augmentation des coûts d'exploitation, la faible rentabilité et l'accès difficile au financement, l'Association des stations de ski du Québec (« l'ASSQ ») a identifié trois problématiques majeures qui minent année après année et de manière croissante, l'effort des stations de ski dans leurs tentatives de développement du produit :

1. tarification de l'électricité;
2. l'approvisionnement en diesel pour les dameuses; et
3. l'impôt foncier.

Ces trois problématiques ont comme dénominateur commun le rôle que peut jouer le gouvernement du Québec dans la recherche de solution viable, concrète et réaliste pour apporter une réponse à ces obstacles qui étouffent le développement des stations de ski du Québec.

Après avoir présenté un portrait de l'Association et de ses membres, le présent document s'attachera à mettre en contexte la situation telle qu'elle se présente entre la saison de ski qui vient de se terminer et la prochaine qu'il faut déjà préparer pour l'hiver 2001-2002. Après avoir mis en lumière les problématiques, il identifie les avenues de solutions et propose des mesures concrètes au ministre du Tourisme en insistant sur l'urgence de réinvestir les sommes ainsi économisées dans les équipements et les infrastructures vieillissants. Enfin, fort des constats posés et des solutions envisagées, l'Association présente sa vision stratégique et

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

conclut son plan de développement en faisant du ministère du Tourisme, son partenaire privilégié dans la recherche de solutions réalistes et équitables.

1.1. L'ASSQ ET SES MEMBRES

L'Association des stations de ski du Québec regroupe soixante-sept (67) stations de ski au Québec ou près de 95 % de l'achalandage total, réparties dans 15 régions. L'ASSQ, fondée en 1978, représente les intérêts de l'industrie du ski auprès des autorités décisionnelles. L'ASSQ mène depuis déjà quelques années certains dossiers auprès du gouvernement du Québec. On doit toutefois le constater, ces dossiers n'ont pas connu de progrès sérieux. Les membres de l'ASSQ ont décidé, une nouvelle fois, de sensibiliser les autorités décisionnelles en prenant le soin, cette fois-ci, d'élaborer un plan de développement simple, efficace et concret présentant à l'intention du ministre délégué au Tourisme, la vision stratégique de l'ASSQ et ses membres à l'égard du développement de l'industrie du ski au Québec.

1.2. CONTEXTE

Une analyse trop superficielle de la condition économique des stations de ski du Québec est malheureusement trop fréquemment utilisée par ceux et celles qui ne jettent qu'un regard furtif à l'industrie en se basant uniquement sur une année donnée. Bref, une année ne fait pas une industrie. Ainsi, si l'année 2000-2001, s'est avérée une des meilleures des trente (30) dernières années (principalement dû à un enneigement record et à l'absence de redoux catastrophique) les cinq (5) années précédentes ont vu nombre de stations de ski fermer leurs portes, alors que la majorité des stations avaient des difficultés de rentabilité.

« À l'exception de quelques stations, le rendement réalisé par les actionnaires est nettement insuffisant pour rémunérer adéquatement le risque d'exploitation du secteur.

Plusieurs grandes stations et stations intermédiaires ont un niveau d'activité légèrement inférieur à leur seuil de rentabilité. L'analyse de ces stations déficitaires montre qu'il faudrait une hausse de 10 à 15% de leur achalandage (en maintenant le revenu moyen réalisé lors de la dernière saison) ou une hausse équivalente du revenu moyen par jour-ski (sans augmentation de l'achalandage) pour atteindre un point mort. À cette fin, nous encourageons les stations à poursuivre des attributions budgétaires plus importantes pour assurer une meilleure qualité de l'enneigement des pistes et un bon service à la clientèle. La prudence dans la gestion des dépenses reste cependant toujours de mise. En effet, toute augmentation des autres frais d'exploitation, déjà importants comparativement à la compétition du Nord-Est américain, dans le contexte actuel de plafonnement des revenus, entraîne une détérioration de la marge bénéficiaire des stations ou de la qualité du produit. Notons

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

de plus que le retrait du tarif préférentiel d'Hydro-Québec spécifique à l'enneigement constitue une menace importante pour l'industrie.

Au niveau des investissements, nous observons la poursuite d'une politique restrictive pour la plupart des stations. D'une part, cela s'explique par l'incapacité de plusieurs à financer le remplacement de leurs immobilisations compte tenu d'un faible niveau de bénéfice d'exploitation. D'autre part, la stratégie des stations les plus performantes est axée davantage vers une meilleure utilisation des immobilisations actuelles et un entretien constant des équipements pour éliminer les risques de bris.

Toutefois, de nouveaux investissements devront être consentis éventuellement par la majorité des stations, car plusieurs équipements ont pratiquement atteint leur durée de vie utile. Il n'y a aucun doute que cela représentera un défi important pour les stations qui devront convaincre les institutions financières, toujours prudentes face à ce secteur, de participer à leur financement. »¹

Fruit du redéveloppement qui avait été amorcé dans les années 1980, alors que plusieurs infrastructures avaient été renouvelées dans le cadre de la politique gouvernementale pour le ski alpin, celles-ci, vingt (20) ans plus tard, ont maintenant vieilles et les systèmes d'enneigement, toujours plus sophistiqués ne sont pas assez nombreux, compte tenu de leurs coûts d'achat et de leurs coûts d'utilisation qui sont prohibitifs.

Par ailleurs, la question des changements climatiques est devenue pour les membres de l'Association des stations de ski plus qu'un simple sujet de préoccupation. En effet, comme le démontrent les récents rapports scientifiques, les stations de ski du Québec ont eu à être et seront de plus en plus confrontées à des hivers de plus en plus courts, intercalés par de nombreux redoux, ce qui force les stations à s'équiper à grands frais en machineries et équipements appropriés, permettant la production et la préparation des surfaces.

La compétition nord-américaine, surtout celle provenant des stations de la Nouvelle-Angleterre qui ont une structure de coûts et de capitalisation beaucoup plus saine que les stations du Québec, a eu un impact sensible chez les membres de l'Association. Les frais d'exploitation dans les stations de ski du Québec constituent donc un problème incontournable.

¹ Étude économique et financière des stations de ski du Québec, saison 1999-2000, Chaire de Tourisme UQAM et Association des stations de ski du Québec, sous la direction de Michel Archambault, directeur de l'étude et titulaire de la Chaire de Tourisme, pages 1 et 2.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

À l'exception de quelques stations, le rendement financier réalisé est nettement insuffisant pour rentabiliser adéquatement le risque d'exploitation du secteur. La conséquence est que plusieurs stations ont un niveau d'activité légèrement inférieur au seuil de rentabilité.

Malgré une amélioration de la santé financière de certaines stations, le défi important réside dans le remplacement des équipements puisque bon nombre ont atteint leur durée de vie utile. Dans les conditions actuelles, l'accès au financement est presque impossible et témoigne d'une structure financière malsaine.

2. PROBLÉMATIQUES

Les plus récentes données économiques et financières des stations de ski du Québec² démontrent que les dirigeants de stations de ski doivent faire face à des coûts d'exploitation considérables, des immobilisations désuètes et des actifs disproportionnés face aux revenus générés.

L'ASSQ identifie trois (3) problématiques bien particulières qui, si elles étaient réglées, pourraient faire une différence appréciable, soit :

1. les tarifs d'électricité;
2. le prix du carburant diesel et principalement la taxe sur les carburants;
3. les impôts fonciers.

Ces trois (3) postes de dépenses, si on les compare à la compétition du Nord-Est américain, pénalisent lourdement l'industrie québécoise du ski.

2.1. LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Le profil de consommation d'électricité pour la fabrication de la neige est fortement concentré durant les mois d'hiver. Plus précisément, les mois de décembre, janvier et février se caractérisent par les plus grandes puissances appelées et les plus hautes consommations contrairement aux autres mois où l'on retrouve un faible appel de puissance. Dans certains cas peu fréquents, les mois de novembre ou mars peuvent montrer un certain appel de puissance et une consommation non négligeable. Les autres mois sont caractérisés par une consommation et un appel de puissance extrêmement faible voire même nul pour la grande majorité des stations.

² Étude économique et financière des stations de ski du Québec, saison 1999-2000, Chaire de Tourisme UQAM et Association des stations de ski du Québec, sous la direction de Michel Archambault, directeur de l'étude et titulaire de la Chaire de Tourisme.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Cette asymétrie dans l'appel de puissance, si on la compare aux entreprises qui en général ont une consommation relativement égale durant toute la durée de l'année, désavantage de manière indue les stations de ski du Québec.

En effet, les tarifs auxquels est désormais assujettie la fabrication de neige comportent une prime de puissance (au terme du rattrapage). Étant donné le profil de consommation particulier pour la fabrication de neige, les stations se retrouvent ainsi dans l'obligation de payer une prime de puissance considérable durant plusieurs mois de consommation électrique nulle.

Rappelons brièvement que dès 1983, le gouvernement du Québec avait agi activement en faveur de l'industrie du ski du Québec en lançant sa politique québécoise pour le ski alpin. Dans les années qui suivirent et ce, jusqu'en 1990, le gouvernement du Québec a contribué pour un total de 45.2 millions de dollars dans le développement des équipements du domaine skiable, des pistes et des services complémentaires. Conjugué à un effort du gouvernement fédéral, il s'est investi durant cette période près de 232 millions de dollars dans l'ensemble des stations de ski du Québec.

C'est à ce moment que les stations commencent à se doter sérieusement de système de fabrication de neige.

À la même époque, Hydro-Québec instaurait une politique de tarification particulière pour la fabrication de neige qui a incité les stations de ski à investir massivement dans des équipements à alimentation électrique et à se départir ainsi de leur équipement alimenté au pétrole. À l'époque ce programme ne contenait pas de prime de puissance et assurait la fourniture d'énergie électrique à un prix fixe. La contrepartie c'est que les stations de ski acceptaient de se faire délester en période de pointe selon certaines modalités bien précises. Or, en 1996, ce type de tarification a pris fin de manière unilatérale et Hydro-Québec applique depuis un rattrapage annuel de 8% permettant de rejoindre la tarification générale dans le temps.

Les modèles économétriques démontrent que la facture moyenne, sans égard aux ajouts de puissance, sera multipliée par trois. Ainsi, le tarif G9 courte durée, lequel s'applique à une majorité de stations, ramène le coût moyen du kwh entre 0,014 \$ et 0,020 \$, ce qui est nettement supérieur, et de loin, aux tarifs réguliers applicables pour des entreprises similaires.

Également, la problématique saisonnière de la tarification électrique en hiver cause un préjudice important en ce qui a trait à l'éclairage des pistes et à l'alimentation des remontées mécaniques pour lesquels la même structure de coûts s'applique.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Comparativement aux coûts énergétiques en vigueur dans les PME au Québec et à la compétition nord-américaine, l'industrie du ski au Québec se voit pénalisé.

Depuis l'abandon de la tarification particulière, pour la fabrication de neige, la situation a fait en sorte d'exercer une pression indue sur la santé financière de la grande majorité des stations de ski et accentue leur précarité. L'Association des stations de ski du Québec a donc entrepris à nouveau, de rencontrer les autorités du ministère des Ressources naturelles et d'Hydro-Québec afin de trouver une solution équitable pour tous. À cet égard, une première réunion de travail doit avoir lieu avec le ministère des Ressources naturelles dès la mi-juin de l'an 2001.

Bien que le rattrapage sur le tarif 29 soit de l'ordre de 8% annuellement et que nous soyons au tiers de la période totale prévue (12 à 15 ans), la situation actuelle laisse aux stations de ski une très petite marge de manœuvre. Surtout, l'ajout de nouvelle puissance pour l'enneigement n'a pas accès au tarif 29 et est assujéti à la grille de tarification normale. Déjà quelques stations sont aux prises avec cette problématique et il est clair que cet état de fait constitue un frein important à l'investissement en équipement d'enneigement et au développement des activités économiques connexes.

Par conséquent, les demandes de l'ASSQ sont :

- un moratoire sur le rattrapage jusqu'au moment où une solution appropriée soit trouvée;
- le droit à l'ajout de puissance pour les équipements d'enneigement au tarif 29 sans pénalité;
- qu'une analyse complète de la facture énergétique soit effectuée, notamment en ce qui a trait à l'enneigement, l'éclairage et les remontées mécaniques.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

2.2. LE CARBURANT DIESEL ET LES TAXES AFFÉRENTES

Comme nous le démontre le tableau ci-dessous, le prix moyen en ¢/litre du carburant diesel est passé de 57,7 en 1998 à 79,4 pour les quatre premiers mois de 2001.

Tableau 1

	CARBURANT DIESEL												%
	Prix moyen affiché en ¢/litre Moyennes mensuelles 1998-2001												
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	
Moyenne pondérée 1998	59,1	58,9	58,2	58,0	57,9	57,6	57,4	57,4	57,4	57,3	57,1	57,0	57,7
Moyenne pondérée 1999	56,7	56,5	55,8	56,4	56,2	56,2	58,7	67,4	68,4	68,7	68,7	69,4	61,6
Moyenne pondérée 2000	69,7	78,3	76,4	73,2	72,2	73,0	73,0	73,7	78,6	81,5	83,6	84,7	76,3
Moyenne pondérée 2001	82,3	80,3	78,3	76,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	79,4

Source : Régie de l'énergie

Il n'est donc pas étonnant que l'un des éléments stratégiques envisagés, afin de diminuer les coûts d'exploitation importants de l'industrie du ski, soit le recours à l'exception de la taxe dédiée sur le carburant diesel prévu aux articles 2, 9 et 19 de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*³. En effet, la législation actuelle fait en sorte que les stations de ski doivent payer la taxe sur le carburant diesel (0.162\$ le litre) utilisé par l'équipement servant à l'entretien des pistes de ski. Ces véhicules spécialisés, qui ne peuvent circuler sur les routes et qui sont utilisés exclusivement à l'entretien des pistes de ski, ne peuvent bénéficier du mazout coloré (article 19 de la Loi) comme c'est le cas pour certains véhicules hors route utilisés notamment dans l'industrie agricole et forestière.

L'Association estime inéquitable que ses membres doivent payer cette taxe sur le carburant diesel considérant, qu'historiquement, la taxe sur les carburants a été introduite dans le but de financer l'entretien des routes du Québec et que cette dernière comporte de nombreuses exemptions tenant compte de cette réalité.

³ L.R.Q., c.T-1.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Afin de palier à cette iniquité, l'Association des stations de ski du Québec demande que la *Loi concernant la taxe sur les carburants* soit modifiée pour que les exploitants de stations de ski puissent bénéficier de l'exception relative au mazout coloré pour les véhicules servant à l'entretien de leurs pistes de ski au même titre, notamment, que les exploitants agricoles et forestiers.

Des discussions ont été entreprises sur cette dernière question avec le prédécesseur de l'actuelle ministre des Finances, Mme Pauline Marois. L'Association des stations de ski du Québec avait alors en 1999, communiqué sa demande à cet effet auprès du ministère des Finances. L'analyse préliminaire du ministère des Finances indiquerait que ces derniers sont peu enclins à modifier la *Loi sur la taxe et carburants* craignant d'ouvrir la porte en permettant une exemption qui représente un montant annuel de 500 000\$ sur une recette fiscale globale de plus de 22 millions de dollars. Un des scénarios qui a été évoqué pourrait être celui d'une mesure budgétaire à durée déterminée mettant sur pied un programme de subvention pour contrer l'effet néfaste des taxes sur le carburant diesel.

Le dossier en est rendu à l'étape décisionnelle au niveau de la ministre des Finances et l'ASSQ croit que le ministère du Tourisme doit prendre fait et cause pour l'Association des stations de ski du Québec compte tenu de l'impact économique sur tout le secteur que représente cette problématique.

Certes, un montant de 500 000\$ peut apparaître un montant négligeable, mais lorsque ce dernier montant s'additionne aux tarifs d'électricité démesurément élevés, ainsi qu'à la problématique que nous décrivons à l'égard de l'assiette foncière, ces trois éléments rendent l'industrie du ski plus instable et rendent nerveuses les institutions bancaires lorsque vient le temps de financer des nouveaux projets.

2.3. L'IMPÔT FONCIER

L'expansion rapide de l'industrie et les conditions climatiques peu favorables des dernières années ont amené les stations de ski à se distinguer afin de percer le marché. Ces dernières ont dû investir régulièrement dans des systèmes d'enneigement, remontées mécaniques, hôtels, restaurants et autres équipements et infrastructures. Cette situation a eu pour effet, comme l'étude économique financière des stations de ski du Québec, saison 1999-2000 de transformer la situation financière de certaines stations de ski en véritable cercle vicieux; « de fait, le faible niveau de flux monétaire généré par ces stations de ski rend difficile l'accès au financement bancaire, entraînant ainsi un retard dans le renouvellement normal de leur immobilisation et une baisse de leur compétitivité »⁴.

⁴ Supra note 1, page 47.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Afin de pouvoir remédier à ce problème et de permettre à certains propriétaires de centre de ski de pouvoir réinvestir dans leur immobilisation désuète et maintenir leur compétitivité, l'Association des stations de ski du Québec considère qu'un allègement à l'assiette fiscale foncière et locative des centres de ski pourrait être opportun.

Une étude comparative des régimes fiscaux avec lesquels les centres de ski du Québec sont en concurrence (Nouvelle-Angleterre, Ontario, Colombie-Britannique) démontre bien que d'autres juridictions ont pris des mesures pro-actives pour assurer la compétitivité de leurs centres de ski (voir annexe 1).

De telles mesures fiscales ne semblent pas inusitées puisque l'article 211 de la *Loi sur la fiscalité municipale*⁵ prévoit déjà un régime fiscal particulier pour les terrains de golf publics. En effet, en vertu de l'article précité, les terrains de golf de 20 hectares ou plus qui sont ouverts au public bénéficient d'une valeur imposable plafonnée ainsi que de certaines exemptions relativement aux ouvrages d'aménagement du terrain. Il va sans dire que le fait pour les stations de ski du Québec de ne bénéficier d'aucune mesure d'allègement de leur important fardeau de taxes municipales (terrain de grande superficie, multiples bâtiments, améliorations au sol, équipement nécessaire à l'opération des activités récréotouristiques) accentue leur précarité financière et leur manque de compétitivité.

Plusieurs solutions pourraient être envisagées afin de diminuer le fardeau de taxes municipales des stations de ski :

- Imposition et compensation par Québec.

Cette solution s'apparente au traitement actuel des emprises ferroviaires, dont les taxes foncières sont remboursées à 75% par le gouvernement du Québec.

- Imposition partielle des stations de ski.

Cette solution constitue un compromis au plan de l'intégrité de l'assiette foncière et consiste à exclure du rôle foncier certains immeubles constitués d'équipement nécessaire à l'opération des activités récréotouristiques comme par exemple, les remontées mécaniques.

- Uniformisation du traitement fiscal appliqué aux stations de ski au Québec.

⁵ L.R.Q. c.F-2.1

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Présentement, le traitement fiscal des différents équipements et immeubles dans les stations de ski diffère d'une municipalité à une autre et crée une iniquité entre les stations de ski et n'est pas nécessairement cohérent avec le traitement fiscal appliqué dans d'autres domaines industriels (exemple: équipement de production dans le domaine manufacturier).

3. LES MESURES PROPOSÉES

L'Association des stations de ski du Québec considère qu'à l'égard des trois problématiques évoquées, des mesures simples, concrètes et efficaces sont disponibles et ce, sans impact budgétaire majeur pour le gouvernement du Québec. C'est pour cette raison que l'Association s'adresse au ministre délégué au Tourisme, M. Richard Legendre, afin que ce dernier puisse aider l'Association, partie prenante du développement du tourisme au Québec, à trouver des solutions concrètes aux problèmes décrits ci-haut.

1. En ce qui a trait aux tarifs d'électricité, l'Association de ski du Québec, recherche de la part du Gouvernement, par l'entremise du ministère des Ressources naturelles, qui a toujours la possibilité en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*⁶ de proposer une tarification particulière pour un consommateur ou une catégorie de consommateurs, de tenter de trouver une solution pour qu'une tarification équitable et appropriée aux appels de puissance importants des stations de ski mais localisés dans le temps soit trouvée. Des rencontres sont prévues à cet effet prochainement et il pourrait être **approprié qu'un ou des représentants du ministère du Tourisme soit partie prenante aux discussions avec le MRN.**

2. En ce qui a trait au coût du diesel et aux taxes sur le carburant, les propositions ont déjà été formulées au ministère des Finances à l'effet d'ajouter une exception à la *Loi sur les taxes sur le carburant* ou de manière subsidiaire, de trouver un palliatif budgétaire pour aider les stations de ski à contrer l'actuelle période de prix excessivement élevé du diesel. **Le ministère du Tourisme et son titulaire pourraient sensibiliser les autorités du ministère des Finances.**

3. Enfin quant aux impôts fonciers, l'Association des stations de ski du Québec demande que des modifications soient apportées à la *Loi sur la fiscalité municipale* afin que soient notamment uniformisées les techniques d'évaluation en vertu desquelles leurs installations sont évaluées. En effet, depuis l'arrêt de la Cour d'Appel du Québec

⁶ L.R.Q., c.H-5. Article 22.0.1., deuxième alinéa.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

*Beaupré (Ville de) c. Station Mont St-Anne Inc.*⁷ L'Association des stations de ski du Québec craint l'application systématique de la méthode du revenu afin d'établir la valeur réelle de leurs installations alors que dans certaines circonstances la méthode du coût de remplacement déprécié devrait être appliquée. **Conséquemment, l'Association des stations de ski du Québec propose que le ministère du Tourisme ouvre des discussions avec le ministère des Affaires municipales afin qu'une solution acceptable pour toutes les parties soit trouvée aux problèmes d'impôts fonciers.**

4. LE RÉINVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

Il est difficile pour l'Association des stations de ski du Québec d'évaluer chacune des mesures proposées en terme monétaire. Le partenariat souhaité avec le ministère du Tourisme pourrait d'ailleurs être bénéfique à ce chapitre. L'ASSQ croit toutefois que les solutions amenées seront très profitables pour l'État en terme d'activités économique, création d'emploi et de développement de projet structurant dans les régions.

L'Association des stations de ski du Québec est prête à accepter toute solution qui pourrait assurer au gouvernement un suivi adéquat des sommes ainsi économisées afin que celles-ci soient réinvesties dans les équipements ou dans la mise en valeur du produit touristique des stations de ski du Québec.

À cet effet, un groupe de travail pourrait être constitué entre l'ASSQ et les représentants gouvernementaux, sous la direction du ministère du Tourisme, afin d'offrir un suivi adéquat des mesures recherchées et de celles qui seront éventuellement mises en place.

5. LA VISION STRATÉGIQUE DE L'ASSQ

L'Association des stations de ski du Québec croit au développement touristique du Québec et croit énormément en son produit qu'elle offre aux consommateurs.

Le contexte actuel de hausse importante des coûts, notamment en énergie, et des équipements, conjugué aux rapports scientifiques de plus en plus clairs sur les changements climatiques, nécessitent la mise en place de mesures souples et flexibles permettant à l'industrie du ski d'investir ou de réinvestir dans les équipements permettant de palier et de s'adapter au contexte.

⁷ J.E. 2000-765 (Requête pour autorisation de pourvoi à la Cour Suprême 27938 rejetée en date du 2001-03-01)

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PROBLÉMATIQUES
DE L'INDUSTRIE DU SKI AU QUÉBEC
Vision stratégique de l'ASSQ

Si l'ASSQ a fait nombre de démarches au cours des dernières années, celles-ci se sont avérées peu fructueuses et elle croit que le porte étendard de l'industrie touristique du ski peut et doit être le ministre délégué au tourisme.

L'Association ne demande pas la charité. Elle souhaite simplement la mise en place de solutions créatives qui sont déjà en place pour d'autres secteurs industriels et qui, au bout du compte, en amenant un réinvestissement dans les infrastructures, permettra une plus grande offre du produit touristique, ce qui favorisera des entrées fiscales auprès du Gouvernement et une injection dans les économies régionales des stations de ski visées.

Québec, le ● 2001

Monsieur ●
Député de ●

**Objet : Mise en péril de la (des) station(s) (mettre ici le(s) nom(s) de(s) station(s) :
tarification électrique, utilisation du mazout et régime foncier inéquitable**

Monsieur le Député,

C'est avec empressement que je joins à la présente le document intitulé « Plan de développement et problématiques de l'industrie du ski au Québec » qui vient mettre en lumière trois problèmes majeurs auxquels est actuellement confrontée notre industrie et plus particulièrement la station ● et pour lesquels les réponses résident à Québec, auprès du gouvernement.

Vous noterez dans ce plan stratégique que la tarification électrique assujettit notamment nos stations depuis 1996 à un rattrapage annuel de 8%, ce qui a entraîné en conséquence une augmentation de nos factures d'électricité de 50%. La modulation de ce tarif fait en sorte qu'au bout du compte, en plus d'être élevés, les tarifs sont un désincitatif à investir et reportent des investissements qui autrement permettraient d'augmenter la concurrence de notre station de ski.

De plus, les véhicules d'entretien mécanique (dameuses pour les pistes) sont parmi les seuls véhicules du même type qui n'ont pas encore accès au régime d'exception déjà prévu à la loi en ce qui a trait à l'accès au diesel coloré pour l'obtention d'un rabais à la pompe.

Enfin, l'assiette fiscale, foncière et locative des centres de ski, si on la compare à ses concurrents du nord-est américain, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique démontre que le Québec se distingue par son absence de mesure pro-active à cet effet rendant ainsi de moins en moins concurrentiel nos centres de ski.

À l'aube d'une saison qui arrive à grands pas, nous avons déjà alerté les ministres responsables mais souhaitons vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de vous expliquer la nature de ces trois dossiers et de vous demander d'intervenir auprès du gouvernement.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur ●
Directeur général
p.j.